

APPEL À CANDIDATURES POUR LA 7^E ÉDITION DU GRAND PRIX DES LECTEURS

Vous êtes un grand lecteur et vous souhaitez partager vos coups de cœur ?
Venez participer au prochain jury du Grand Prix des Lecteurs !
Envoyez-nous simplement votre candidature motivée par courrier avant le 28 février 2019 à l'adresse suivante :

Club de l'Actu - Julie Roche

31, rue du Val-de-Marne
CS 81426
75640 PARIS CEDEX 13

Mode d'emploi du Grand Prix des Lecteurs du Club

1/ Le jury

Le Club de l'Actualité Littéraire lance un appel à candidature auprès de ses adhérents pour former le jury final qui sera responsable de l'élection de l'ouvrage primé Grand prix des lecteurs.

Chaque candidat devra faire parvenir une lettre motivée comprenant ses coordonnées postales et téléphonique ainsi que son n° d'adhérent à l'adresse suivante :

Club de l'Actu littéraire – A l'attention de Julie ROCHE -31, rue du Val de Marne 75013 PARIS

Le Jury final composé d'une dizaine de membres sera sélectionné à partir des courriers reçus et constituera le Comité de Lecture.

Le Club se réserve le droit de compléter ou non le nombre de membres du jury final ; seuls les adhérents pourront participer à cette opération et seront avertis par téléphone et courrier le 15/03/19 au plus tard dans lequel il sera rappelé qu'afin de servir de témoignage, chaque juré accepte par avance la publication par le club de l'Actu de leur nom, adresse (département) et photographie ainsi que de leur témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) sauf opposition adressée par écrit.

2/ Le principe de pré-sélection des ouvrages est le suivant :

A compter de la revue du Club de l'Actualité Littéraire 440 (déposée le 25/03/19) inclus et ce jusqu'à la revue 446 (déposée le 18/09/19) inclus, à l'exception de la revue du mois d'août chaque mois le Comité de Lecture présélectionnera 2 titres coups de cœur en catégorie suspense, présentés comme tels dans la revue mensuelle. Cette information sera relayée sur le site www.actualite-litteraire.com

Au total 12 livres seront sélectionnés sur cette période.

Chaque membre du jury final recevra gracieusement chaque mois à l'adresse postale indiquée les 2 titres présélectionnés.

Chaque membre du jury final s'engage par conséquent à lire tous les livres reçus dans le cadre de cette opération et à nous retourner un retour de lecture en retour dans un délai de 2 mois à compter de la réception des ouvrages.

3/ Nomination du lauréat du Grand Prix des Lecteurs du Club

Le jury final se réunira sur Paris pour débattre librement du choix du lauréat courant novembre 2019. Chaque juré est libre de son choix et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion, sa décision ne pouvant être contestée.

Les jurés auront été avertis de la date précise et du lieu de cette délibération moyennant un délai minimum de 2 mois afin de leur permettre de se rendre disponible. Si ce seuil de jurés n'est pas atteint au moins 3 semaines avant la date prévue de délibéré, le Grand Livre du Mois se réserve la possibilité d'y adjoindre autant de membres de son équipe éditoriale que de membres de jurés manquants pour atteindre le quorum nécessaire au délibéré.

Les jurés seront bénévoles et ne recevront donc aucune rémunération ni indemnité sous quelque forme que ce soit excepté pour les frais de déplacement du domicile du membre jusqu'au lieu de réunion pour le délibéré.

4/ Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait. La participation au jury Grand prix des lecteurs implique l'application pure et simple des présentes. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.